RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00657
Numéro SIREN : 487 280 430
Nom ou dénomination : BELVER

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2019 sous le numéro de dépôt 9301

BELVER
Société Anonyme au capital de 67 500 euros
Siège social : 39, Rue de la Roche - 85230 BEAUVOIR SUR MER
487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 30 septembre,

A 15 heures,

Les actionnaires de la société BELVER, société anonyme au capital de 67 500 euros, divisé en 4 500 actions de 15 euros chacune, dont le siège est 39, Rue de la Roche, 85230 BEAUVOIR SUR MER, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 13 septembre 2019.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume RABILLER, en sa qualité de Président Directeur Général.

Maître Stéphanie LORANS est appelée comme scrutateur.

Monsieur Patrice RACINE est désigné comme secrétaire.

La société SOREX, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 septembre 2019.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4.499 actions sur les 4.500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Démission et remplacement d'administrateurs
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Monsieur Guillaume RABILLER, démissionnaire :

- **Monsieur Patrice RACINE** né le 05 août 1973 à NANTES demeurant à SURZUR (56450) 9 rue de l'Ile Brannec,

En conséquence, Monsieur Patrice RACINE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrice RACINE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, nomme Administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe TEXIER, démissionnaire :

- **Madame Carine RACINE** née LOCHIN le 13 janvier 1976 à NANTES (44), demeurant à SURZUR (56450) 9 rue de l'Ile Brannec.

En conséquence, Madame Carine RACINE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Carine RACINE, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

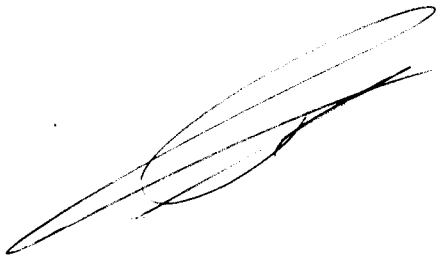
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

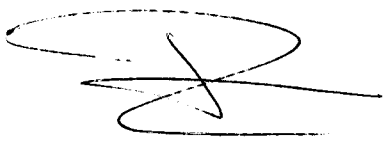
Le Président
Monsieur Guillaume RABILLER



Le Scrutateur
Maître Stéphanie LORANS



Le Secrétaire
Monsieur Patrice RACINE



BELVER
Société Anonyme au capital de 67 500 euros
Siège social : 39, Rue de la Roche - 85230 BEAUVOIR SUR MER
487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 30 septembre,

A 16 heures,

Les administrateurs de la société BELVER se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Philippe FABRE
- Monsieur Patrice RACINE
- Madame Carine RACINE

Seuls Administrateurs de la Société à l'effet de prendre toutes décisions concernant la direction générale de la Société.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Les membres du Conseil prient Monsieur Patrice RACINE, l'un des Administrateurs, de présider la séance jusqu'à la désignation du nouveau Président Directeur Général.

Madame Carine RACINE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Monsieur Patrice RACINE rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Guillaume RABILLER ayant démissionné de ses fonctions d'Administrateur, démissionne de ses fonctions de Président Directeur Général.

En conséquence, et conformément au Code de Commerce, le Conseil d'Administration élit **Monsieur Patrice RACINE**, Président Directeur Général pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Patrice RACINE accepte cette nomination et remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner et déclare qu'il satisfait aux conditions requises par la Loi en ce qui concerne le mandat du Président Directeur Général.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Patrice RACINE assumera les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, telles que définies par le Code de Commerce et les statuts.

En qualité de Président du Conseil d'Administration, **Monsieur Patrice RACINE** représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont elle rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En tant que Directeur Général et conformément à la Loi, Il aura vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les statuts attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

La rémunération de Monsieur Patrice RACINE sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Le Directeur Général expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un second directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Madame Carine RACINE.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, **Madame Carine RACINE** née LOCHIN le 13 janvier 1976 à NANTES (44), demeurant à SURZUR (56450) 9 rue de l'Ile Brannec, en qualité de Directeur Général délégué, pour la même durée que son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Madame Carine RACINE conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Madame Carine RACINE remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Madame Carine RACINE disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général délégué sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

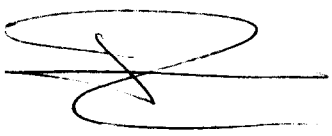
Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON.

CLOTURE

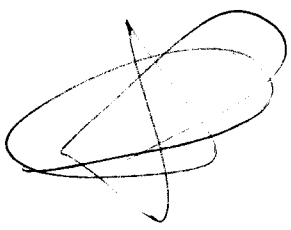
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Monsieur Patrice RACINE



Le Secrétaire
Madame Carine RACINE



CR